



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 26 septembre 2017

N° 9 - D 26.09.2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six septembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'amphithéâtre 018 du bâtiment IM²AG après convocation légale, sous la présidence du vice-président du conseil d'administration, Pascal LOUVET.

Point à l'ordre du jour :

Taux de rémunération des formateurs internes

Membres présents : Hervé COURTOIS, Thomas LEBARBE, Anne-Marie GRANET-ABISSET, Ahmed LBATH, Emmanuel BARBIER, Lionel FILIPPI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Laora VACHAUD, Jocelyne GARNIER, France-Dominique LOUIE.

Membres représentés : Sébastien BERNARD (procuration à Gérard FORESTIER), Marie-Laurence CARON FASAN (procuration à Orianna SOTO), Jean-Philippe VUILLEZ (procuration à Thomas LEBARBE), Ludivine CHAZE-MAGNAN (procuration à Ahmed LBATH), Kirsten MARTENS (procuration à Hervé COURTOIS), Sylvie MARTIN-MERCIER (procuration à Isabelle BORRAS), Françoise PAPA (procuration à Éric GUINET), Walid RACHIDI (procuration à Lionel FILIPPI), ROUQUIER Clément (procuration à Laora VACHAUD), Claus HABFAST (procuration à Emmanuel BARBIER).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Monsieur Pascal LOUVET, vice-président du conseil d'administration

Vu l'avis du comité technique du 25 septembre 2017,

Considérant la volonté de modifier la charte de la formation des personnels pour indexer le taux de rémunération des formateurs internes sur le taux de l'heure TD ;

Considérant la situation actuelle suivante :

Types de formation	Montant proposés dans l'arrêté du 9 aout 2012	Montant brut pour une heure de formation proposée à l'Université	Exemples d'activités
Formations pratiques	Entre 15 € et 30 € de l'heure	30,68 €	Formation des personnels (application bureautique, Zimbra, Google Apps...)
Formations théoriques comportant des exercices d'application	Entre 30 € et 50€ de l'heure	40,91€	Formation des personnels (préparation aux concours, formation à une application de gestion (Apogée, Sifac...)
Formation théorique	Entre 50 € et 80 € de l'heure	61,36 €	Conférences occasionnelles

Considérant la proposition de modification suivante :

Types de formation	Montant fixés par l'arrêté du 9 aout 2012	Montant brut pour une heure de formation proposée à l'Université	Indexé sur taux de l'heure TD	Exemples d'activités
Formations pratiques	Entre 15 € et 30 € de l'heure	30 €	Plafond arrêté du 9 aout 2012	Formation des personnels (application bureautique, Zimbra, Google Apps...)
Formations théoriques comportant des exercices d'application	Entre 30 € et 50€ de l'heure	41,41 €	1 Heure TD	Formation des personnels (préparation aux concours, formation à une application de gestion (Apogée, Sifac...)
Formation théorique	Entre 50 € et 80 € de l'heure	62,11 €	1,5 heure TD	Conférences occasionnelles

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification de la charte formation pour indexer le taux de rémunération des formateurs internes sur le taux de l'heure TD dans les conditions présentées ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	10
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification de la charte formation tendant à indexer le taux de rémunération des formateurs internes sur le taux de l'heure TD dans les conditions ci-dessous.

Types de formation	Montant fixés par l'arrêté du 9 aout 2012	Montant brut pour une heure de formation proposée à l'Université	Indexé sur taux de l'heure TD	Exemples d'activités
Formations pratiques	Entre 15 € et 30 € de l'heure	30 €	Plafond arrêté du 9 aout 2012	Formation des personnels (application bureautique, Zimbra, Google Apps...)
Formations théoriques comportant des exercices d'application	Entre 30 € et 50€ de l'heure	41,41 €	1 Heure TD	Formation des personnels (préparation aux concours, formation à une application de gestion (Apogée, Sifac...)
Formation théorique	Entre 50 € et 80 € de l'heure	62,11 €	1,5 heure TD	Conférences occasionnelles

Fait à St- Martin- d'Hères, le 27 septembre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

M. Pevet
Pour le Président
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine Pevet

Publié le : 06.10.17

Transmis au Rectorat le : 06.10.17